



Réunion du 25 Octobre 2021

Présidente de séance : Mme Claudette JEANPIERRE

Présents: Mme JEANPIERRE - Mrs DURIEUX - GUIOTTO - SIDONI

L'exécution provisoire des sanctions est prononcée et compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l'équité sportive, la commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel des sanctions suivantes,

AVIS AUX CLUBS

Nous demandons aux clubs lors de la formulation des réserves de bien vouloir respecter strictement la conformité des textes concernant les articles des Règlements Sportifs du District, Ligue et FFF.

Cette demande est nécessaire pour que la Commission des Règlements puisse prendre sereinement les décisions et respecter l'éthique de nos différentes compétitions, afin d'éviter toute jurisprudence.

COURRIER CLUB PAR MESSAGERIE

Pour toute demande par messagerie électronique, applicable des articles 186-1 ; 187-2 (section 2 – réclamations) et de l'article 190-1 (section 3 – Appels) des règlements généraux de la FFF.

RECEPTIONS DOSSIERS FORFAIT

Affaire N°51 Dossier transmis par la commission sénior D5 poule E
Affaire N°52 Dossier transmis par la commission foot loisir D4 poule B
Affaire N°53 Dossier transmis par la commission sénior D4 poule E
Affaire N°219 Dossier transmis par la commission des jeunes U15 D2 poule A
Affaire N°54 Dossier transmis par la commission foot loisir D4 poule C
Affaire N°55 Dossier transmis par la commission foot loisir D3 poule C
Affaire N°56 Dossier transmis par la commission foot loisir D2 poule B
Affaire N°57 Dossier transmis par la commission foot loisir D4 poule B
Affaire N°58 Dossier transmis par la commission foot loisir coupe de l'amitié
Affaire N°220 Dossier transmis par la commission jeunes U15 D3 poule F
Affaire N°221 Dossier transmis par la commission jeunes U15 D1
Affaire N°222 Dossier transmis par la commission jeunes U18 D3 poule D
Affaire N°223 Dossier transmis par la commission jeunes 18D3 poule C
Affaire N°59 Dossier transmis par la commission senior D5 poule D

DECISIONS

FORFAIT SIMPLE

***N°51 rencontre n°23421239 du 17/10/2021 District 5 poule E**

Match perdu par forfait avec – 1 point à ST MARCELLIN EN FOREZ 2 pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (AVEIZIEUX AS 2) sur le score de 3(trois) buts à 0(zéro) : art.23.3.2 des règlements du District.

***N°52 rencontre n°23420527 du 16/10/2021 foot loisir D4 poule B**

Match perdu par forfait avec – 1 point à MONTROND ES 6 pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (SE SUC TERRENOIRE 5) sur le score de 3(trois) buts à 0(zéro) : art.23.3.2 des règlements du District.

***N°53 rencontre n°23420825 du 12/09/2021 foot loisir D4 poule E**

Match perdu par forfait avec – 1 point à DOIZIEUX ES 2 pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (ST FERREOL AS 1) sur le score de 3(trois) buts à 0(zéro) : art.23.3.2 des règlements du District.

***N°219 rencontre n°23657666 du 24/10/2021 U15 D2 poule A**

Match perdu par forfait avec – 1 point à CELLIEU JS 1 pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (SE CO LA RIVIERE 1) sur le score de 3(trois) buts à 0(zéro) : art.23.3.2 des règlements du District.

***N°54 rencontre n°23420616 du 16/10/2021 foot loisir D4 poule C**



SAISON 2021 / 2022

REGLEMENT

District de la Loire

Tél : 04.77.92.28.79

Match perdu par forfait avec – 1 point à ST ROMAIN SEAUVE 5 pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (CHFEUG DERVAUX 6) sur le score de 3(trois) buts à 0(zéro) : art.23.3.2 des règlements du District.

***N°55 rencontre n°23420343 du 16/10/2021 foot loisir D3 poule C**

Match perdu par forfait avec – 1 point à RIC CROI ORME 5 pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (ST CHAMOND FOOT 5) sur le score de 3(trois) buts à 0(zéro) : art.23.3.2 des règlements du District.

***N°56 rencontre n°23415350 du 23/10/2021 foot loisir D2 poule B**

Match perdu par forfait avec – 1 point à SE FRANCO ESP 5 pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (SORBIERS TALAUDIERE 5) sur le score de 3(trois) buts à 0(zéro) : art.23.3.2 des règlements du District.

***N°57 rencontre n°23420516 du 25/09/2021 foot loisir D4 poule B**

Match perdu par forfait avec – 1 point à ANZIEUX FOOT 5 pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (CUZIEU AS 5) sur le score de 3(trois) buts à 0(zéro) : art.23.3.2 des règlements du District.

***N°58 rencontre n°23918071 du 02/10/2021 coupe de l'amitié**

Match perdu par forfait a AS VERRIERES pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (GS DERVAUX) sur le score de 3(trois) buts à 0(zéro) : art.23.3.2 des règlements du District.

***N° 222 rencontre n°23784480 du 23/10 /2021 U18 D3 poule D**

Match perdu par forfait avec – 1 point à HAUT PILAT INTERFOOT pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (SE AVANT GARDE) sur le score de 3(trois) buts à 0(zéro) : art.23.3.2 des règlements du District.

***N°59 rencontre n°23658456 du 17/10/2021 District 5 poule D**

Match perdu par forfait avec – 1 point à AS CHAMBEAN MAGNEUX pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (AS ST HILAIRE CUSSON VALMITE) sur le score de 3(trois) buts à 0(zéro) : art.23.3.2 des règlements du District

FORFAIT GENERAL

N° 220 U15	BONSONST CYPRIEN 551926	amende 50€
N° 221 U15 D1	STF foot 564205	amende 50€
N° 223 U 18 D3	ES STJEAN BONNEFOND 516407	amende50€

AMENDE

Amende pour forfait simple : 50€

N°51	Match n°23421239	District 5	poule E	Journée 4
N°52	Match n°23420527	Foot loisir D4	poule B	Journée 4
N°53	Match n°23420825	District 4	poule E	Journée 1
N°54	Match n°23420616	Foot loisir D4	poule C	Journée 4
N°55	Match n°23420343	Foot loisir D3	poule C	Journée 4
N°56	Match n°23415350	Foot loisir D2	poule B	Journée 5
N°57	Match n°23420516	Foot loisir D4	poule B	Journée 2
N°58	Match n° 23918071	coupe de l'amitié		
N°59	Match n°23658456	District 5	poule D	Journée 4

Amende pour forfait simple : 30€

N°219 Match n°23657666 U15 D2 poule A

RECEPTIONS RECLAMATIONS

Affaire N°9 Sénior D1 ST PAUL EN JAREZ 1 / ETRAT LA TOUR 2

AFFAIRE N°9

ST PAUL EN JAREZ 1 N° 529727 contre ETRAT LA TOUR 2 N°504775

Championnat : D1

Match n°23410121 du 26/09/2021

Match arrêté : motif joueur blessé et intervention des pompiers et du SAMU

DECISION



La Commission prend connaissance du rapport de l'arbitre officiel de la rencontre qui est retenu jusqu'à preuve contraire (Art 128 des RG de la FFF).

Après lecture du rapport de l'arbitre officiel de la rencontre référencée ci-dessus, qui précise qu'il a été alerté par des spectateurs qu'une personne venait de tomber au sol victime d'un malaise.

L'arbitre constate que c'était l'arbitre assistant deux qui était au sol et arrêta le jeu.

Considérant que les pompiers et l'hélicoptère du SAMU sont intervenus.

Considérant que l'arbitre et l'arbitre assistant ont décidé d'appeler les capitaines et dirigeants et de mettre fin à la rencontre à la 81^{ème} minute.

Constatant que le match n'a pas eu sa durée réglementaire.

Par ces motifs, la CR décide de donner match à rejouer.

Dossier transmis à la Commission sénior pour reprogrammation.

Les décisions ci-dessus sont susceptibles d'appel, devant la commission d'appel compétente dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 36.4 des règlements Sportifs du District de la Loire et de l'article 190 des RG de la FFF.

La Présidente de séance
Claudette JEANPIERRE

Le Secrétaire
Serafino SIDONI